

Uni, Baron DUFFERIN et *Clandeboye de Bullyleidy et Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint-Patrice*, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral d'icelui. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance du *Canada*, ce CINQUIÈME jour de FÉVRIER, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et quinze et de Notre Règne la trente-huitième.

Par Ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

L'honorable M. *Fabre* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert LeMoine*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable *Hector Fabre*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque canadienne du commerce, en date du 4 février, 1875.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

[Voir documents de la session.]

L'honorable M. *Hamilton* [*Kingston*] du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* [*Kingston*], secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pendant la session, a présenté son premier rapport recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Miller* du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport,

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ.

15 Février, 1875.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son second rapport :